

Classe exceptionnelle : il est encore temps !

Elle arrive mais il y aura peu d'élus. Pourquoi pas vous ?

• Vous avez atteint l'échelon 3 de la hors classe (le 2ème échelon pour les agrégés) et vous avez effectué 8 années en éducation prioritaire ? *Vous faites peut-être partie du «1^{er} vivier».* **Faites acte de candidature avant le 22 décembre.**

- Vous avez atteint l'échelon 6 de la hors classe (ou le 4^{ème} pour les agrégés depuis 3 ans au 1^{er} septembre 2017)? *Vous faites peut-être partie du 2^{ème} vivier et **vous êtes promouvable.** Il n'y a pas à candidater.*

Pour plus d'informations sur les modalités, rendez-vous sur le site internet du SNCL – FAEN à l'adresse www.sncl.fr

GIPA maintenue

La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat est un complément financier censé, en théorie, couvrir l'écart entre l'évolution de votre traitement sur les 4 années antérieures et celle de l'inflation de l'indice des prix à la consommation sur cette période.

Pour savoir si vous êtes éligible en 2017.

Allez sur le site de notre fédération, la FAEN, à l'adresse suivante : http://www.faen.org/publications/Gipa_2017.xls

Vous y trouverez le simulateur que nous avons conçu pour vous.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le SNCL-FAEN à l'adresse sncl@wanadoo.fr

**Le SNCL-FAEN souhaite à tous ses lecteurs
de joyeuses fêtes de fin d'année**



Petit lexique des réformes en cours

La réforme du lycée et la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur, lancées **en parallèle** font l'objet **d'un ensemble** qui se veut cohérent. Il s'agit notamment de remédier au **large taux d'échec** en licence et remplacer **l'outil APB** décrié qui a conduit à ce que près de **4 000 jeunes bacheliers** restent sans affectation pour l'année universitaire 2017 – 2018 alors qu'ils avaient rempli la totalité de leurs vœux.

La commission « Mathiot » poursuit ses consultations **jusqu'à fin janvier** et en attendant que des décisions soient annoncées, plusieurs concepts plus ou moins précis et peu familiers apparaissent. **Le SNCL-FAEN** vous guide **pour comprendre** des éléments de vocabulaire auxquels il va falloir s'habituer à l'avenir.

Attendus

Il s'agit de permettre aux lycéens de prendre connaissance **des caractéristiques des formations disponibles** et en particulier des **connaissances et compétences** nécessaires à la réussite dans chaque filière. Par ex. être conscient que des études de **droit** nécessitent une **bonne culture générale**, d'avoir le goût de **l'expression écrite/orale**, de la **synthèse...** ou que se lancer dans **la psychologie** signifie faire de la **biologie**, des **statistiques**, de la **littérature...**

Alors qu'APB fonctionnait pour les filières sélectives (CPGE...), ce sont les filières « **en tension** » (Droit, Staps, Psychologie, Paces) qui sont plutôt visées par ces « attendus » ou « pré-requis ». L'une des conséquences majeures en est que les universités pourront par cet outil, **sélectionner les lycéens** mais ces critères (par ex. la motivation) pourront être **différents** d'une université à l'autre.

La possibilité donnée aux lycéens de s'inscrire dans des filières en toute connaissance de cause est positif et permet de **mettre fin à l'hypocrisie** en cours jusqu'à présent. Toutefois, les promoteurs de cette réforme ne pourront pas ne pas se pencher sur les craintes que formule **le SNCL-FAEN** : les **hiérarchies** existant déjà entre les « grandes » universités (qui pourront sélectionner) et les autres (qui ne le pourront pas) seront **renforcées**.

Par ailleurs, qui va **organiser les formations** pour les « oui, si » ? Qui va payer **les formateurs** dans ces « Prépas » ? Pour **le SNCL – FAEN** c'est à l'Éducation nationale de **prendre ses responsabilités**.

Si ce sont désormais **les universités** qui **décident** si les lycéens sont aptes à poursuivre des études supérieures, **le rôle du bac** en tant que premier grade universitaire est automatiquement **dévalorisé**.

Enfin, quel sort sera réservé à tout lycéen qui aura reçu une réponse « **oui, si...** », à qui on aura proposé **une formation vacante** (parfois éloignée de ses ambitions) et qui **l'aura refusée** ?

Lycée modulaire

Ce type d'organisation des enseignements constitue l'une des pistes proposées. Pour ses défenseurs, l'avantage de cette organisation est qu'elle laisse le champ à **plus de souplesse** pour les élèves et **une large autonomie** aux établissements.

Les élèves disposeraient de **davantage de liberté** dans les parcours leur permettant de **mieux se préparer** aux « attendus » définissant les conditions d'entrée dans le supérieur.

L'organisation des enseignements se ferait **sous forme de modules généraux** puis l'introduction progressive de **modules de spécialisation**. Dans ce schéma, la notion de **filière** pourrait laisser la place à celle de **parcours de formation**.

A l'université, la première année serait « **une année de préparation aux études supérieures** » (l'ancienne propédeutique), qui conduirait à **un choix progressif de spécialités**.

Cette organisation prévoit un indispensable **accompagnement des étudiants** ainsi que la possibilité de **conditionner l'accès** à certaines formations à l'acquisition de certains modules.

S'inspirant largement du modèle que voulait mettre en place Xavier Darcos en **2009**, ce modèle modulaire a un air de « **déjà vu** ». Les critiques que **le SNCL-FAEN** leur adressait alors sont toujours d'actualité ; nous en ajoutons d'autres liées au bac – 3/ bac +3, notamment **la place du baccalauréat**, largement **marginalisé**, pour l'accès à l'enseignement supérieur.

Avec les « attendus » à l'entrée à l'université pour certaines licences, l'offre d'enseignements en **lycée** devra **s'adapter aux exigences du supérieur**. Certains enseignements **disparaîtront** conduisant à ce qui était l'un des objectifs premiers de ces réformes, à savoir réaliser **d'importantes économies budgétaires**.